

NOUVEAUTÉ : LE BTS SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE S'OUVRE À L'APPRENTISSAGE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021 !

- Vous êtes lycéen, ou titulaire d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel et vous souhaitez poursuivre vos études en BTS SAM en apprentissage (première et deuxième années).
- Vous êtes étudiant en première année de BTS SAM et vous souhaitez terminer votre formation en 2ème année en apprentissage deuxième année.

L'apprentissage vous permet d'acquérir à la fois un diplôme d'enseignement supérieur sous le statut salarié, et une expérience professionnelle de qualité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONSULTEZ LE SITE :
www.istm-montplaisir.org

Contact

ISTM Secrétariat du Pôle Eco-gestion,
Mme SAVOYE

pes@ensemble-montplaisir.org

tél : 04 75 82 99 19

Site web : www.istm-montplaisir.org

Accueil ISTM : 04 75 82 16 90



Modalités d'inscription

Dossier d'inscription à télécharger
sur notre site internet
www.istm-montplaisir.org

L'admission complète sera
subordonnée à la signature de
l'accord employeur par l'entreprise
et à l'acceptation du dossier par la
direction de l'ISTM.

Public concerné

Baccalauréat général, technologique,
professionnel (de 18 à 30 ans).

Statut, durée, coût

- Salarié(e) en contrat d'apprentissage pour une durée de 12 à 24 mois,
- Le rythme de l'alternance est adapté à la formation (3 jours en entreprise / 2 jours à l'ISTM),
- Le coût est gratuit pour l'apprenti(e) grâce à la prise en charge par l'OPCO de l'employeur,
- Avantage : aide financière pour le permis de conduire ou PC portable financé par la Région,